

Appel à candidature - Garant.e.s de concertation –
Rejoignez nous dans une mission d'intérêt général - du
4 juillet au 31 août 2016

Lettre d'information CNDP
[Vous pouvez l'afficher dans votre navigateur](#)



« Vous donner la parole et la faire entendre »

À LA UNE



L'appel à candidature des garants de la concertation est lancé

La Commission nationale du débat public lance l'appel à candidature pour la constitution de la 1^{ère} liste nationale des garants de la concertation. Rejoignez nous dans une mission d'intérêt général au service du dialogue environnemental.

L'année 2016 est décisive pour le renouvellement des modalités de participation du public. En effet, depuis un an, une démarche de démocratisation du dialogue environnemental a été entreprise par le Gouvernement. **L'objectif : renouveler les procédures de participation du public tout au long du processus d'élaboration d'un projet, des études préalables à sa réalisation.** Outre le champ de compétence actuel de la CNDP, la participation du public peut désormais concerner des projets de taille plus réduite et des plans et programmes. Concertations préalables, suivis post-débats,... la palette des processus participatifs est élargie. Ces avancées législatives seront traduites dans une ordonnance qui sera publiée en août 2016.

Dans ce contexte la CNDP est chargée de constituer et de gérer une liste nationale de garants. Sensible à la participation citoyenne, tout en étant animé par l'intérêt général et le souci de la protection de l'environnement, **devenez le garant de notre devise :**

« Vous donner la parole et la faire entendre » !



«

Moment d'intelligence collective, la concertation est un temps d'information et d'échanges avec le public en vue de présenter l'opportunité et les caractéristiques du projet.

Elle a pour objectif de recueillir les remarques et avis de tous les acteurs du territoire sur les grands principes et les objectifs du projet.

»

Avant le 31 août 2016, date de clôture des candidatures

Si vous êtes intéressé.e, nous vous invitons à transmettre par voie électronique uniquement, au plus tard pour le 31 août 2016, délai de rigueur, le **formulaire de candidature** dûment rempli. Attention, les candidatures non complètes et reçues après cette date ne seront pas traitées. Le nombre d'inscriptions sur cette liste est limité et les dossiers seront examinés dans leur ordre d'arrivée.

Vous trouverez toutes les informations utiles dans l'**appel à candidature** et la

notice de présentation des garant.e.s de concertation.

Sélection du candidat

Un comité de sélection, composé de la CNDP, de représentants de maîtres d'ouvrage, de représentants de la société civile, de personnalités qualifiées, est chargé d'analyser la candidature sur la base d'un dossier comprenant le questionnaire, une présentation des motivations et un **curriculum vitae**. Si votre candidature est retenue, vous serez ensuite auditionné.e.

Vous avez des questions relatives aux modalités de candidatures ?

Adressez un message à **garant@debatpublic.fr** !

debatpublic.fr/garants

CALENDRIER



C'est le moment de devenir garant.e !

Date limite de soumission de la candidature	31 août 2016
Examen de la candidature	Septembre 2016
Audition des candidats	Oct-nov-déc 2017
Notification de la recevabilité	Janvier 2017
Session de formation	Février-mars 2017
Publication de la liste	Avril 2017

“ *Le garant est un facilitateur, veillant au respect des principes de la concertation, et plus particulièrement des modalités d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête publique.* ”

debatpublic.fr/garants



Cette lettre d'information est publiée en licence Creative commons cc-by 2016 Commission nationale du débat public, à partager librement. L'iconographie (photos) est cc-by CNDP ; icônes GPL Oxygen Icons, Web Design Creatives et Oliver Scholtz.

La loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations transmises. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant à exercer auprès de la CNDP. Sauf opposition écrite de votre part, ces informations pourront être communiquées à des tiers dans le strict cadre des missions de l'établissement.

Directeur de la publication : Christian Leyrit

Commission nationale du débat public

244, boulevard Saint-Germain

Paris 75007

France